AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP25-7-68 818941

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 — *CLERMONT-FERRAND - 63*

25,00 F

Supplément n° 3 au Bulletin n° 94 de juillet 1968

A V E R T I S S E M E N T S

VIGNE

MILDIOU -

Vignoble du département de l'Allier :

Etendre à l'ensemble du vignoble le traitement conseillé dans le bulletin du 22 juillet.

Vignobles des autres départements de la Circonscription :

Sauf dans les vignes où les attaques de Mildiou peuvent être observées, un traitement ne s'impose pas dans l'immédiat.

Utiliser, de préférence, un produit à longue remanence.

Partout, terminer rapidement les opérations de rognage : après les pluies du 14 au 18 juillet, de nombreuses taches vont apparaître, dans certaines régions, sur les feuilles des extrémités des rameaux.

VERS DE LA GRAPPE - (second vol) -

Attendre le prochain bulletin.

Clermont-Ferrand, le 24 juillet 1968.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tirage n° 695 du 24 juillet 1968 - 2200 exemplaires - Abonnement 1968 - Expédition n° 20.